

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

P09EB70M004 - FORBACH – Revitalisation du centre-ville - E

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Forbach souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement de son centre-ville,

Vu la délibération du conseil d'administration du 22/06/2016, prenant acte de l'inscription, à titre dérogatoire, du centre-ville de Forbach dans le dispositif centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'engagement d'une étude, sur le territoire communal de Forbach ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL, 10% par la commune de Forbach et 10% par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Forbach et la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

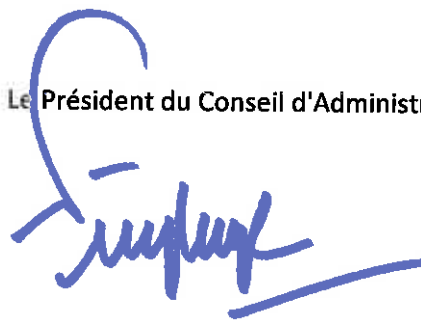
LE 18 JUIL. 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Dominique BEMER

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER